



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 avril 2017

## Décision SCANDALEUSE du Tribunal de commerce de Bobigny dans le dossier



Le Tribunal de Commerce de Bobigny vient de rendre sa décision dans le dossier Mim et a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise.

Le tribunal par cette décision scandaleuse (*et encore le mot est trop faible*) à une nouvelle fois empêcher toute possibilité de survie de cette entreprise et ainsi de sauver des emplois, alors que le projet de reprise par l'intermédiaire d'une Scop avait très bien avancé, l'État s'était engagé à accompagner financièrement la mise en œuvre du projet, des fournisseurs étaient prêts à suivre les salariés et un PDG connaissant très bien l'entreprise et le secteur a été trouvé.

On peut très sincèrement se demander ce qui a bien pu passer par la tête de ces magistrats qui préfèrent envoyer tous droits ses salariés pointés au chômage au lieu de les laisser travailler, heureusement que l'emploi est une priorité nationale.

Il faut dire aussi malheureusement, que l'administrateur judiciaire n'a jamais été un allié des salariés comme on aurait pu l'espérer d'une personne mise en place pour accompagner l'entreprise dans la voie du redressement.

Pour notre part, nous le réaffirmons une nouvelle fois, qu'il devient urgent de réformer les tribunaux de commerce pour qu'ils aient l'obligation impérative d'une prise en compte de l'impact social dans leur décision.

Nous avons une pensée particulière pour tous ses salariés qui se retrouveront en grande difficulté dans les semaines qui arrivent.

---

### Contact :

**Monsieur Michaël GHARBI** – délégué syndical Mim du SECI-UNSA  
06 37 26 48 73 - [michael.gharbi@mim.fr](mailto:michael.gharbi@mim.fr)

**Eric SCHERRER** - Président du SECI-Unsa  
06 62 46 25 43 - [e.scherrer.seci@free.fr](mailto:e.scherrer.seci@free.fr)